

Commission de gestion et des finances, Conseil communal de Montanaire

Conseil communal du 19 juin 2014

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2014

Réfection du toit du collège de Martherenges et de son clocher

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 4 juin 2014, la commission des finances, représentée par Corinne Favre, Jean-Maurice David et Jean-Luc Pidoux rapporteur, a rencontré Claude-Alain Cornu, municipal des finances, et Nathalie Jatton, municipale des bâtiments pour la présentation du préavis n°6/2014.

L'entretien de ce bâtiment a été entrepris 2012. Il convient maintenant de poursuivre la rénovation du collège de Martherenges par la réfection du toit et du clocher. Le devis demandé par la Municipalité de Martherenges a été actualisé et intègre aujourd'hui des travaux d'isolation des combles pour un montant total de frs 119'854.- TTC.

La commission des finances considère cette dépense comme justifiée et en conséquence recommande au Conseil

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux du toit et du clocher du collège de Martherenges
- d'accorder pour ces travaux un crédit de frs. 119'854.-
- de financer le montant de frs. 119'854.- par la trésorerie courante
- d'amortir la somme de frs. 50'000.- par le fond de renouvellement n° 9281.35
- d'amortir le solde de frs. 69'854.- sur une période de 15 ans à raison de frs 4'700.- par an, la première fois lors de l'exercice 2015.

Pour la commission

J.- M. David



Corinne Favre



Jean-Luc Pidoux

